

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 21.01.2025

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

Identificateur de produit

TECWERK PRODUIT DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DE L'ACIER INOX - 500 ml Marque commerciale

Identifiant unique de formulation G550-J05V-300W-H8QD

Numéro d'article 2000 354 124

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes Emploi général

Produit de lavage et de nettoyage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NORDWEST Handel AG Robert-Schuman-Str. 17 44263 Dortmund Allemagne

Téléphone: +49 231 2222-3001 Téléfax: +49 231 2222-3099 Site web: www.nordwest.com e-mail (personne compétente)

sdb@nordwest.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoison					
Pays	Nom	Code postal/ville	Téléphone		
Belgique	Centre antipoisons - Antigif Centrum		+32 (0) 70 245 245		
France	Centre AntiPoison et de ToxicoVigilance		+ 33 (0)1 45 42 59 59		

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Rubrique	Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
2.3	aérosols	1	Aerosol 1	H222,H229
3.10	danger en cas d'aspiration	1	Asp. Tox. 1	H304
4.1C	dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique	4	Aquatic Chronic 4	H413

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

Les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Un déversement et l'eau d'extinction peuvent causer une pollution des cours d'eau.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Mention d'avertissement danger

Pictogrammes

GHS02



Mentions de danger

Aérosol extrêmement inflammable.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques. H229 H413

Conseils de prudence

P101 P102 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.
Tenir hors de portée des enfants.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P210

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé P271

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. NE PAS faire vomir. P301+P310 P331

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/inter-P501

France: fr Page: 1 / 10



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

2000 354 124 - TECWERK PRODUIT DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DE L'ACIER INOX - 500 ml

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 21.01.2025

Conseils de prudence

nationale.

<u>Informations additionnelles sur les dangers</u> <u>EUH066</u> L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Fermeture de sécurité pour enfants oui Indication de danger détectable au oui toucher

Composants dangereux pour l'étiquetage

naphta lourd (pétrole), alkylation, White mineral oil (petroleum)

2.3 **Autres dangers**

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de \geq 0,1%.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de \geq 0,1%.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1 **Substances**

Non pertinent (mélange)

3.2 Mélanges

Description du mélange

Identificateur	Nom de la sub- stance	%М	Classification selon SGH	Pictogrammes	Notes	Limites de concen- trations spéci- fiques
No CAS 64741-65-7	naphta lourd (pé- trole), alkylation	25 - < 50	Flam. Liq. 3 / H226 Asp. Tox. 1 / H304			
No CE 918-167-1			Aquatic Chronic 4 / H413			
No index 649-275-00-4						
No d'enreg. REACH 01- 2119472146- 39						
No CAS 106-97-8	butane	25 - < 50	Flam. Gas 1B / H221 Press. Gas C / H280		C GHS-HC	
No CE 203-448-7					U(b)	
No index 601-004-00-0						
No d'enreg. REACH						
01- 2119474691- 32-xxxx						
No CAS 74-98-6	propane	10-<25	Flam. Gas 1A / H220 Press. Gas L / H280		GHS-HC U(c)	
No CE 200-827-9						
No index 601-003-00-5						
No d'enreg. REACH 01- 2119486944- 21						
No CAS 8042-47-5	Weißöl (Erdöl- stämmiges)	1-<5	Asp. Tox. 1 / H304		IOELV	
No CE 232-455-8				V		
No d'enreg.						

France: fr Page: 2 / 10



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

2000 354 124 - TECWERK PRODUIT DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DE L'ACIER INOX - 500 ml

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 21.01.2025

Identificateur	Nom de la sub- stance	%M	Classification selon SGH	Pictogrammes	Notes	Limites de concen- trations spéci- fiques
REACH 01- 2119487078- 27-xxxx						
No CAS 5131-66-8	3-butoxypropan- 2-ol	1-<5	Skin Irrit. 2 / H315 Eye Irrit. 2 / H319	<u>(!)</u>	GHS-HC	
No CE 225-878-4				~		
No index 603-052-00-8						
No d'enreg. REACH 01- 2119475527- 28-xxxx						

Notes

Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit C: sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.

GHS-Classification harmonisée (la classification de la substance correspond à l'inscription dans la liste selon 1272/2008/CE,

HC: Annexe VI)

IOELV: Substance avec une valeur limite indicative communautaire d'exposition professionnelle

L'attribution à la groupe "gaz comprimé" est fondée sur l'état physique dans lequel le gaz est emballé U(b): L'attribution à la groupe "gaz liquéfié" est fondée sur l'état physique dans lequel le gaz est emballé U(c):

Remarques

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Fournir de l'air frais.

Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés 4.2

lusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

L'eau pulvérisée, Poudre BC

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange 5.2

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2)

Conseils aux pompiers 5.3

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

France: fr Page: 3 / 10



2000 354 124 - TECWERK PRODUIT DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DE L'ACIER INOX - 500 ml

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 21.01.2025

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

Précautions pour la protection de l'environnement 6.2

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé. En cas de déversement dans un cours d'eau ou égout, en informer l'autorité responsable.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage 6.3

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations

Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour ani-

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Gérer les risques associés

Risques d'inflammabilité

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Protéger du rayonnement solaire.

Compatibilités en matière de conditionnement

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail) Nom de l'agent No CAS VME [mg/m³ VLCT [mg/m² **Pays** VME **VLCT** Source [ppm] [ppm] [mg/m³ [ppm] tifica teur EU huiles minérales 8042-47-**IOEL** Н 2019/ qui ont été au-130/U paravant utilisées dans des moteurs à combustion interne pour lubrifier et refroidir les pièces mobiles du moteur FR n-butane 106-97-8 VMF 800 1 900 **INRS** FR huiles minérales 8042-47-VME Н **INRS** qui ont été auparavant utilisées dans des moteurs de combustion interne pour lubrifier et refroidir les pièces mobiles du moteur

France: fr Page: 4 / 10



2000 354 124 - TECWERK PRODUIT DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DE L'ACIER INOX - 500 ml

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 21.01.2025

Mention

Н possibilité d'une pénétration cutanée importante

valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y VLCT

avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)

valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire) VMF

valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value) VΡ

DNEL pertinents des composants						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'ex- position	Objectif de protec- tion, voie d'exposi- tion	Utilisé dans	Durée d'exposition
3-butoxypropan-2- ol	5131-66-8	DNEL	270,5 mg/m³	homme, par in- halation	travailleur (indus- triel)	chronique - effets systémiques
3-butoxypropan-2- ol	5131-66-8	DNEL	44 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (indus- triel)	chronique - effets systémiques

PNEC pertinents des	PNEC pertinents des composants						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'ex- position	Organisme	Milieu de l'environ- nement	Durée d'exposition	
3-butoxypropan-2- ol	5131-66-8	PNEC	0,525 ^{mg} / _l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)	
3-butoxypropan-2- ol	5131-66-8	PNEC	5,25 ^{mg} / _l	organismes aquatiques	eau	rejets discontinus	
3-butoxypropan-2- ol	5131-66-8	PNEC	10 ^{mg} / _l	organismes aquatiques	installation de trai- tement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)	
3-butoxypropan-2- ol	5131-66-8	PNEC	2,36 ^{mg} / _{kg}	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)	
3-butoxypropan-2- ol	5131-66-8	PNEC	0,236 ^{mg} / kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)	
3-butoxypropan-2- ol	5131-66-8	PNEC	0,16 ^{mg} / _{kg}	organismes ter- restres	sol	court terme (cas isolé)	
3-butoxypropan-2- ol	5131-66-8	PNEC	0,052 ^{mg} / _l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)	

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)







Les équipements de protection individuelle doivent être utilisés lorsque les risques ne peuvent pas être évités ou suffisamment limités par des moyens techniques de protection collective ou par des mesures, méthodes ou procédés d'organisation du tra-

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de protection contre les projections de liquides.

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des gants de protection. (Protection contre les éclaboussures)

Type de matière

NR: caoutchouc naturel, latex, FKM: fluoroélastomère

Délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant

>480 minutes (perméation: niveau 6)

Mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

France: fr Page: 5 / 10



2000 354 124 - TECWERK PRODUIT DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DE L'ACIER INOX - 500 ml

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 21.01.2025

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Masque complet/demi-masque/quart de masque (EN 136/140).
Type: AX-P2 (filtres antigaz et filtres combinés contre les composés à bas point d'ébullition et particules, code couleur: marron/blanc).

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique aérosol (aérosol vaporisé)

Couleur transparent Odeur caractéristique Point de fusion/point de -187,6 °C à 1.013 hPa congélation

Point d'ébullition ou point initial

d'ébullition et intervalle d'ébullition

-161,5 °C à 1.013 hPa

Inflammabilité aérosol inflammable selon les critères du SGH

Limites inférieure et supérieure

d'explosion

0,9 % vol - 15 % vol

Point d'éclair -88,6 °C à 1.013 hPa

Température d'auto-inflammabilité 260 °C (température d'inflammation spontanée des liquides et des gaz)

Température de décomposition non pertinent (valeur de) pH non déterminé Viscosité cinématique non pertinent Solubilité(s) non déterminé

Coefficient de partage

Coefficient de partage n-octanol/eau

(valeur log)

cette information n'est pas disponible

Pression de vapeur 4.200 hPa à 20 °C

Densité et/ou densité relative

Densité 0,6568 ^g/_{ml} (valeur calculée)

Densité de vapeur relative des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles

9.2 **Autres informations**

Informations concernant les classes il n'y a aucune information additionnelle

de danger physique

Autres caractéristiques de sécurité

Classe de température (UE selon T3 (température de surface maximale admissible sur l'équipement: 200°C)

ATEX)

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles". Le mélange contient une (des) substance(s) réactives. Risque d'allumage.

10.2 Stabilité chimique

Voir en bas "Conditions à éviter".

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4 Conditions à éviter

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Conserver à l'écart de la chaleur.

Indications comment éviter des incendies et des explosions

Protéger du rayonnement solaire.

Matières incompatibles 10.5

Comburants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 11.1

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

France: fr Page: 6 / 10



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

2000 354 124 - TECWERK PRODUIT DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DE L'ACIER INOX - 500 ml

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 21.01.2025

Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

Corrosion/irritation cutanée

N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

N'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané. **Mutagénicité sur cellules germinales**

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</u>

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique). <u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</u>

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

Danger en cas d'aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Autres informations

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

11.2 Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1 **Toxicité**

Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Toxicité aquatique (chronique) des composants						
	Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'ex- position
	3-butoxypropan-2-ol	5131-66-8	FC50	>1 000 ^{mg} / ₁	micro-organismes	3 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Processus de la	Processus de la dégradabilité des composants						
Nom de la sub- stance	No CAS	Processus	Vitesse de dé- gradation	Temps	Méthode	Source	
3-butoxypro- pan-2-ol	5131-66-8	formation de dioxyde de car- bone	67 - 68 %	7 d		ECHA	
3-butoxypro- pan-2-ol	5131-66-8	disparition du COD	10,4 %	7 d		ECHA	

Potentiel de bioaccumulation 12.3

Des données ne sont pas disponibles.

Potentiel de bioaccumulation des composants					
Nom de la substance	No CAS	FBC	Log KOW	DBO5/DCO	
butane	106-97-8		1,09 (valeur de pH: 7, 20 °C)		
propane	74-98-6		1,09 (valeur de pH: 7, 20 °C)		
3-butoxypropan-2-ol	5131-66-8		1,2 (20 °C)		

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

Résultats des évaluations PBT et vPvB 12.5

Conformément aux résultats de son évaluation, cette substance n'est pas une substance PBT ou vPvB. Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de \geq 0,1%.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de $\geq 0.1\%$.

France: fr Page: 7 / 10



2000 354 124 - TECWERK PRODUIT DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DE L'ACIER INOX - 500 ml

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 21.01.2025

Autres effets néfastes 12.7

Des données ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets 13.1

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR). Des emballages complètements vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

Dispositions pertinentes relatives à la prévention des déchets

Liste de déchets, (Recommandations)

Produit

07 07 04* Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

Produits résiduels

16 05 04* Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

07 07 04* Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

Emballages

15 01 04 Emballages métalliques

Remarques

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

Numéro ONU ou numéro

d'identification

ADR/RID/ADN UN 1950 Code IMDG UN 1950 OACI-IT UN 1950

14.2 Désignation officielle de transport

de l'ŎNU

ADR/RID/ADN AÉROSOI S **Code IMDG AEROSOLS**

OACI-IT Aerosols, flammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN 2 (2.1) **Code IMDG** 2.1 OACI-IT 2 1

14.4 Groupe d'emballage pas attribué

14.5 Dangers pour l'environnement pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des mar-

chandises dangereuses

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Les dispositions concernant les marchandises dangereuses (ADR) devront être aussi respectées à l'intérieur de ses installa-

Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI 14.7

Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN) Informations supplémentaires

Code de classification 5F Étiquette(s) de danger 2.1



Dispositions spéciales (DS) 190, 327, 344, 625

Quantités exceptées (EQ) E0 Quantités limitées (LQ) 1 L Catégorie de transport (CT) 2 D Code de restriction en tunnels (CRT)

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) Informations supplémentaires

Polluant marin Étiquette(s) de danger 2.1

France: fr Page: 8 / 10



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

2000 354 124 - TECWERK PRODUIT DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DE L'ACIER INOX - 500 ml

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 21.01.2025



Dispositions spéciales (DS) 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959

Quantités exceptées (EQ) E0 Quantités limitées (LQ) 1 L EmS F-D, S-U

Catégorie de rangement (stowage

category)

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) Informations supplémentaires

Étiquette(s) de danger



Dispositions spéciales (DS) A145, A167 Quantités exceptées (EQ) F0 Quantités limitées (LQ) 30 kg

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV) / SVHC - liste des candidats

aucun des composants n'est énuméré

Directive relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS)

aucun des composants n'est énuméré

Règlement concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PRTR)

aucun des composants n'est énuméré

Directive-cadre sur l'eau (DCE)

Liste des polluants (DCE)			
Nom de la substance	No CAS	Énuméré dans	Remarques
naphta lourd (pétrole), alkylation		a)	

Légende

Liste indicative des principaux polluants

Règelement sur la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs

aucun des composants n'est énuméré Règlement 648/2004/CE relatif aux détergents

Étiquetage du contenu			
Constituants	Teneur en % en masse (ou gamme)		
hydrocarbures aliphatiques	30 % et plus		
parfums			

Règelement concernant les polluants organiques persistants (POP)

aucun des composants n'est énuméré

Inventaires nationaux

	Pays	Inventaire	Status
ĺ	EU	REACH Reg.	tous les composants sont énumérés

<u>Légende</u>

REACH Reg. substances enregistrées REACH

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

France: fr Page: 9 / 10



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

2000 354 124 - TECWERK PRODUIT DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DE L'ACIER INOX - 500 ml

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 21.01.2025

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Abréviations et acronymes

Abr. 2019/130/UE.

ADN.

Description des abréviations utilisées.
Directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.
Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures.
Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
L'accords relatifs au transport international des marchandises dangereuses par route.
L'accords relatifs au transport international des marchandises dangereuses par route/rail/voie de navigation intérieure (ADR/RID/ADN).
Dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique.
Danger en cas d'aspiration.
Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune sinnification chimique). ADN. ADR. ADR/RID/ADN. Aquatic Chronic. Asp. Tox. CAS.

gnification chimique). Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et CLP.

Code IMDG. DBO. DCO. DGR. DNEL. EC50.

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des Substances et des mélanges.

Code maritime international des marchandises dangereuses.

Demande Biochimique en Oxygène.

Demande Chimique en Oxygène.

Demande Chimique en Oxygène.

Demande Chimique en Oxygène.

Demande Chimique en Oxygène.

Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet).

Effective Concentration 50 % (Concentration efficace 50 %). La CE50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant 50 % de modifications de la réponse (e50.: sur la croissance) au cours d'une période donnée.

Perturbateur endocrinien.

European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes).

European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées).

European Schedule (plan d'urgence).

Causant des lésions oculaires graves.

Irritant oculaire.

ED. EINECS. ELINCS.

EmS. Eye Dam.

Eye Irrit. FBC. Flam. Gas. Flam. Liq. IATA. IATA/DGR.

Tritant oculaire.
Facteur de bioconcentration.
Gaz inflammable.
Liquide inflammable.
Association Internationale du Transport Aérien.
Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport

IMDG.

INRS. IOELV

IOELV. Log KOW. NLP. No CE. No index. OACI. OACI-IT.

Dangerous Goods Regulations (DGK) for the air transport (DGC) (Regulations and the Language agrien).

International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses).

Aide mémoire technique INRS sur les valeurs limites d'exposition (ED 6443).

Valeur limite indicative d'exposition professionnelle.

n-Octanol/eau.

No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères).

L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne.

Le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008.

Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

Technical instructions for the safe transport of dangerous goods by air (instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses).

PBT

chandises dangereuses).

Persistant, Bioaccumulable et Toxique.

Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet).

Parties par million. PNEC.

Ppm. Press. Gas. REACH. Gaz sous pression. Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chi-

Registration, Evaluation, Authorisation and Resultuon of Chemicals (chi. eg. 22 200). Registration, Evaluation, Authorisation and Resultuon of Chemicals (chi. eg. 22 200). Register of Control of Pour la Peau. Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies. Corrosif pour la peau.

Irritant pour la peau.

Substance of Very High Concern (substance extrêmement préoccupante). Valeur limite court terme.

Valeur limite de moyenne d'exposition.

Valeur plafond.

RID

SGH. Skin Corr. Skin Irrit. SVHC. VLCT. VME.

Valeur platfond. Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable). VPvB.

Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE.

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.

Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans la rubrique 2 et 3)

Gaz extrêmement inflammable. Gaz inflammable. Aérosol extrêmement inflammable. H221. H222. H226. H229.

H280

Aerosol extremement inflammable. Liquide et vapeurs inflammables. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Clause de non-responsabilité

Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit. Les données se basent sur nos connaissances actuelles et ne constituent aucune garantie concernant les propriétés du produit, pas plus qu'un rapport juridique contractuel. Les données se rapportant à la santé et la sécurité tiennent uniquement lieu d'informations. Elles ne devront pas être considérées comme spécifications.

Page: 10 / 10 France: fr